

Mon environnement

Mon Université

- Un environnement international : première université de France en nombre d'étudiants étrangers avec plus de 5.000 étudiants internationaux venant de 164 Pays
- Égalité des chances : la seule Université d'état des Alpes-Maritimes, pluridisciplinaire depuis 1965
- Histoire et modernité : puisant les racines de sa création en 1639, à la pointe de la haute technologie avec son Campus à Sophia Antipolis.
- Une université de taille : plus de 25.000 étudiants et 1.200 enseignants-chercheurs



Je contacte l'IAE

Tél. : +33 (0)4 92 00 11 45
E-mail : itoma@unice.fr

J'écris à l'IAE

IAE NICE
Campus Saint-Jean d'Angély
24, avenue des Diables Bleus
F-06357 NICE cedex 4

Je vais à l'IAE

rue du 22° B.C.A.
2° étage, bureau #2A06
Tramway : arrêt Vauban
Train : station Riquier
Bus #20, #27 : arrêt Saint-Jean d'Angély
Vélo-Bleu

iae.unice.fr

Mon École

- Depuis 1966 la référence universitaire pour la formation dans les domaines de l'expertise-comptable et de la finance, du management et de la direction d'entreprise.
- Une situation géographique stratégique, grâce au deuxième aéroport international de France et à la proximité de Monaco, de l'Italie et de Sophia Antipolis (la "French Silicon Valley")
- 1.200 étudiants, dont 470 étrangers, et un corps enseignant international
- Des formations hautement professionnalisantes : plus de 100 intervenants professionnels et des stages obligatoires dans tous les cursus.



iae nice
Ecole Universitaire de Management

Master 1^{ère} année (Bac+4)

M1 HI
Hôtellerie
Internationale

**S'orienter vers
le secteur de l'hôtellerie**



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



Tous droits réservés - IAE NICE 2015. Crédit photos : Fotolia et DSD UNS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Les informations contenues dans ce document peuvent faire l'objet de modifications ultérieures.
Elles vous sont communiquées à titre indicatif.

Présentation

Cette première année de master prépare les étudiants à exercer des fonctions de cadre dans le secteur de l'hôtellerie et de la parahôtellerie (résidences de tourisme, etc.), en France et à l'étranger, et à créer des entreprises innovantes touristiques ou hôtelières. Les cours abordent des aspects généraux du management des entreprises et des connaissances générales du secteur touristique. Ce master 1 vise à professionnaliser les étudiants à travers un stage de deux à quatre mois en entreprise qui permet de se familiariser au monde professionnel.

Compétences

- Avoir une vision globale de l'entreprise et de ses interactions avec son environnement tant interne et qu'externe.
- Définir et mettre en œuvre une stratégie.
- Gérer une société de service touristique et d'hébergement.
- Planifier les ressources et les budgets.
- Gérer ses équipes de travail : composer ses équipes, les animer, les motiver, superviser et contrôler l'exécution des réalisations.
- Créer sa propre entreprise : innovation, business plan, RSE...

Codes ROMES

- G1402 Management d'hôtels-restaurants
- G1403 Gestion de structures de loisirs ou d'hébergements touristiques
- M1705 Marketing

Vers les métiers de l'entreprise

Responsable de structures hôtelières et touristiques,
Responsable de service commercial (interne ou externe),
Responsable de service banquet-séminaire-événement,
Responsable Food & Beverage, Responsable de service marketing, Chargé/e de clientèle, Chargé/e d'hébergement
Revenue manager, Yield manager, Créateur d'entreprise
touristique et/ou hôtelière

Contenu de la formation

Premier Semestre

Code	Cours	ECTS	Hrs
GMHI11	Droit	1	18
GMHI12	Gestion	2	18
GMHI13	Langue étrangère en self-learning	1	
GMHI14	Management	2	18
GMHI21	Tourisme urbain	6	24
GMHI31	Systèmes touristiques	3	36
GMHI32	Tourisme et transport	3	24
GMHI41	Géographie et aménagements touristiques	4	24
GMHI42	Aménagements touristique et études de cas	2	36
GMHI51	Hôtellerie	3	15
GMHI52	Montage de produits touristiques	3	12

Second Semestre

Code	Cours	ECTS	Hrs
GMHI61	Comptabilité	2	20
GMHI62	Anglais des affaires	2	20
GMHI63	Développement personnel	2	20
GMHI71	Marketing du tourisme	3	24
GMHI72	Montage de produits événementiels	3	12
GMHI81	Suivi de stage	-	24
GMHI82	Mémoire de stage	18	-
GMHI83	Tests d'Anglais : TOEIC >750/990 ou TOEFL >79/120 ou IELTS >6.0/9.0	-	-

Bonus sport (de +0.05 à 0.25 points sur la moyenne du semestre)

TOTAL HEURES DE COURS

345

Admission

Je postule

Phase d'admissibilité

Mon dossier est évalué sur la base des trois critères cumulatifs suivant :

- **Pré-requis nécessaires pour suivre la formation** : être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 ou d'un titre jugé équivalent (180 ECTS ou 90 US credits)
- **Test d'aptitude à la gestion (SIM, Tage-Mage, GMAT, GRE, SAT...)**
- **Mérite académique**
- **Projet professionnel**

Phase d'admission : je passe un entretien oral avec le jury

Combien ça me coûte

En fonction de ma situation, j'aurai à régler :

- **droits nationaux** : il s'agit des taxes fixées par le MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Tous les étudiants doivent régler les droits nationaux. Le montant exact de ces droits est communiqué par le ministère (et publié sur le site) mi-juillet.
- **cotisation de Sécurité Sociale** : elle est due par les étudiants français ou étrangers (hors UE) qui, au 1er octobre, ont moins de 28 ans. Sont exonérés : les étudiants de l'Union Européenne ayant une couverture dans leur pays d'origine, les membres des foyers SNCF, les étudiants travaillant au moins 96 heures par mois et tous les étudiants qui, au 1er octobre, ont plus de 28 ans.
- **cotisation Culture et Sport** : cette cotisation est facultative (montant : 30 euros). Elle donne accès à toutes les installations sportives de l'Université et à des réductions concernant les activités culturelles.
- **droits spécifiques** : le montant des droits spécifiques dépend de votre régime d'inscription.

Si je suis en « formation initiale » : la quasi-totalité de mes frais de scolarité est prise en charge par l'État. Je paye les droits nationaux et la cotisation à la sécurité sociale

Si je suis en « formation permanente » : l'État prend en charge une partie de mes frais de scolarité. Le reste est à ma charge

Si je suis en « formation continue » : l'État prend en charge une partie de mes frais de scolarité et le reste est pris en charge par un organisme financeur et/ou mon employeur.